BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 928

## 45 – LOIRET

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

## Ventes et cessions

794 137 380 RCS Orléans.
**SPFPL DAVID.**
*Forme :* Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée.
*Capital :* 200000.00 EUR.
*Adresse :* 76, route d'Orléans, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin.
*Précédent propriétaire :* 403 852 155 RCS Reims. **PHARMACIE SAINT MARCEAUX.**
*Oppositions :* Article L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SPFPL DAVID Forme : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée Adresse du siège : 76 route d'Orléans 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin Capital : 200000.00 EUR Numéro unique d'identification : 794137380 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : PHARMACIE SAINT MARCEAUX Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Adresse du siège : 70 boulevard Saint Marceaux 51100 Reims Capital : 325000.00 EUR Numéro unique d'identification : 403852155 Lieu d'immatriculation : Reims. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 997196.00 EUR - passif de 19242.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Augmentation du capital de la société SPFPL DAVID au titre de l'absorption de la société PHARMACIE SAINT MARCEAUX : 540.000 €. La SPFPL DAVID détient 19.000 parts sur les 20.000 parts de la société PHARMACIE SAINT MARCEAUX, l'augmentation du capital résultant de la fusion sera donc limitée à 27.000 € . 3. Rapport d'échange des droits sociaux : il sera attribué 27 parts nouvelles de 1,81 € chacune de la SPFPL DAVID , société absorbante, pour 1 part de 48,90 € euros chacune de la PHARMACIE SAINT MARCEAUX , société absorbée. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 21.870 €. Date du projet commun de fusion : 01.11.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SPFPL DAVID : 01.12.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC Orléans). Pour la société PHARMACIE SAINT MARCEAUX : 01.12.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC Reims)..